

[texte](#)

[article](#)

Concilier rareté et contraintes financières

Par les arbitrages politiques et financiers qu'elle suppose, la rareté fait naître un questionnement éthique : comment allouer justement les ressources ? Sur quels critères et selon quelles procédures ?

Par: Sylvie Chantereau, Direction des finances, AP-HP /

Publié le : 17 juin 2003

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Fichiers

- [La lettre de l'Espace éthique/AP-HP n°1 \(0.57 Mo\)](#)

Poursuivre la réflexion

Texte extrait du dossier thématique "Greffes d'organes" de La Lettre de l'Espace éthique n°1, 1996.

Ce numéro de la Lettre est disponible en intégralité en suivant le lien situé à la droite de la page.

Les transplantations d'organes sont placées sous un double signe : le manque de ressources financières et budgétaires dans le cadre d'une évolution maîtrisée des dépenses de santé, et la pénurie de greffons. Cette situation incite au discernement.

Par les arbitrages politiques et financiers qu'elle suppose, la rareté fait naître un

questionnement éthique : comment allouer justement les ressources ? Sur quels critères et selon quelles procédures ? Selon quelle légitimité ? Le souci de justice et d'équité dans la prise de décision financière renvoie l'un à l'autre, amène à s'interroger sur la personne humaine, sur la notion de bien, sur la valeur de la vie et le sens de nos actes. Confrontés à ces interrogations, on dispose de statistiques et de coûts : environ 1 400 transplantations réalisées à l'AP-HP pour une dépense d'environ 400 millions de francs par an, soit près de 1,5 % du budget. Est-ce trop ou trop peu ?

L'amorce d'une réponse à cette question relève de deux exigences. La première consiste à permettre au malade de bénéficier d'un soin utile et de qualité, c'est-à-dire de s'assurer à chaque instant qu'il reçoit un soin adapté, à efficacité égale et au moindre coût. L'engagement financier consiste à étayer la décision à partir des évaluations réalisées, à l'éclairer de recommandations d'experts, à expliquer les arbitrages et leurs modalités en toute transparence.

La vigilance constitue la seconde exigence éthique à l'égard du malade. Pour chacun il s'agit d'opter pour une logique qui soit conforme aux principes qu'il se doit de défendre. La logique financière relève du politique : il lui appartient de déterminer ce que la collectivité entend consacrer financièrement au soin, à une technique, à une activité. Pour ce qui les concerne, les soignants doivent privilégier l'intérêt direct de leurs patients. Il importe d'observer qu'à terme la confusion des genres associée à une survalorisation des indicateurs de coût dans la décision médicale pourrait être préjudiciable à tous.

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire